

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00056 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60  
↪ présents : 47  
↪ représentés : 11

**Date de convocation :**

Mercredi 23 Mars 2022

**Secrétaire de séance :**

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaients présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN  
**DONGES :** M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE  
**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL  
**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT  
**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT  
**SAINT-JOACHIM :** M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN  
**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

**Absents représentés :**

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN  
**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-NAZAIRE :** Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO  
**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

**Absents excusés :**

**TRIGNAC :** Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

**Commission :** Administration générale

**Objet :** Convention relative aux modalités de financement du centre de vaccination entre la Commune de Saint-Nazaire, la CARENE et ses autres communes membres – Approbation et autorisation de signature

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

**Commission** : Administration générale

**Objet** : Convention relative aux modalités de financement du centre de vaccination entre la Commune de Saint-Nazaire, la CARENE et ses autres communes membres – Approbation et autorisation de signature

**David SAMZUN, Président,**

Expose,

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), la Ville de Saint-Nazaire a engagé des moyens humains, logistiques et techniques pour l'organisation d'un centre de vaccination de grande dimension au sein du LIFE, situé dans la base sous-marine de Saint-Nazaire.

Ainsi, la responsabilité administrative et opérationnelle du centre de vaccination a été confiée par l'ARS à la Ville de Saint-Nazaire dans le cadre d'une convention adoptée au Conseil municipal du 28 mai 2021. Elle incluait la mobilisation d'une équipe de médecins coordinateurs et de cadres de santé pour assurer la présence médicale pour les consultations et la présence d'infirmières et infirmiers diplômés d'État (IDE) pour assurer l'injection du vaccin. L'ARS a financé directement cette coordination médicale et infirmière.

La Ville de Saint-Nazaire avait en charge l'organisation logistique du circuit de vaccination, la communication, et la présence administrative pour enregistrer les documents propres à l'obtention du certificat de vaccination. Une partie de ces dépenses a été prise en charge par l'ARS dans le cadre d'une convention signée avec la Ville.

Fort de son rayonnement intercommunal, la CARENE ainsi que les autres communes de l'agglomération ont décidé de participer au financement des coûts supportés par la Ville de Saint-Nazaire, non pris en charge par l'ARS, sur la période couverte par la convention entre la Ville et l'ARS, soit du 09 avril au 31 octobre 2021. L'objet de la convention jointe à la présente délibération est de définir les modalités de refacturation des coûts pris en charge par la Ville. Le montant du reste à charge pour les collectivités est de 435 450 euros. Il est pris en charge à hauteur de 50% par la CARENE. Les 50% restants sont répartis entre l'ensemble des communes de l'agglomération, selon la répartition de la population municipale connue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es collègues, de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention relative aux modalités de financement du centre de vaccination de grande dimension entre la commune de Saint-Nazaire, la CARENE et ses autres communes membres,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de la CARENE, chapitre 011.

Le Président,  
David SAMZUN

**Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :**  
**ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)**